VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District, portant le numéro municipal 185 rue de la Douane.

A. J. Cahill vs Mme Amelia Hodgson et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 32,941. — En vertu d'une vente saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encheère publique à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le premier District de cette ville, le VENDREDI, 3 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues de la Douane, Remparts, Bienville et Bourgogne, et portant le numéro municipal 185 rue de la Douane, le dit lot de terre mesure (mesure française) trente-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Cunningham, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30—3 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à vapeur Grover Cleveland.

Southern National Bank of N. O. vs John D. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,008—En vertu d'un ordre de vente, date du 16 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encheère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Grover Cleveland, ensemble avec tout son équipement, attirail, installations, meubles, etc., etc., comme il se trouve maintenant dans la Bourse Missisippi rive droite, à peu près deux lots au bas du débarcadère du bac du Second District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18

Compagnie d'assurances mutuelles

DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ENSEMBLE DU

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1891, y compris les primes non acquises de l'année précédente :	
Sur risques d'incendie.....	$127,857 15
Sur risques maritimes.....	2 616 40
Sur risques de rivières.....	3 944 07
Total des primes.....	$134 418 12
Moins—Primes non acquises.....	43,896 00
Primes reçues nettes du 31 mai 1891.....	$90,522 12
Pertes payées :	
Sur risques de feu.....	27 215 92
Sur risques maritimes.....	6 6 97
Sur risques de rivières.....	489 52
Taxes et dépenses, moins intérêts.....	14 435 80
Réassurances et primes rendues.....	7,712 85
	49,501 06
Profit.....	$41,021 06
Dividendes payés aux actionnaires pour l'année écoulée.....	$36,000 00

La Compagnie possède l'actif suivant :

Propriété à fonctions.....	$20 719 00
Actions de banques de chemins de fer et autres.....	30 192 55
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....	52 671 71
Billets receivables.....	54 617 41
Primes en cours de collection.....	16 523 79
Certificats 6 0/0 de ville.....	9,131 70
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent comptant.....	34 610 31
	$242 914 20

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 13me jour de juin 1891.

Signé JAS. FAHEY,
Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Alden McLellan,
Paul Capdevielle,	W. H. Hollinger,
Henry C. Boucher,	Jayme Magill,
	A. Xiques.

14 juin—1 m

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD

& CIE, Limitée,

PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlig, Fisher, Prasc, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Wm. Bogel, Prés.; Thos. Pickles, V. Prés.;
W. W. Birchfield Sec.
RUE DU CANAL, 111,

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—

Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Apollinaris.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31dée—☞

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, La. 8 nov—

VENTES PAR MAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages dans le centre de la ville et rénumérative.

Rue Tremé entre St-Louis et Toulouse.

Succession de Mme M. Mathes.

No 22,134—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. O. Fredericks, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 mai 1891 et rendu dans la succession ci-dessus.

La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises No 96 1/2 rue Tremé entre St-Louis et Toulouse dans l'Ilet borné par Manès dans le Second District de cette Ville, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres dans une cuisine séparée à deux étages cour briquetée etc.

Le lot est de signé par le No 4 sur un plan annexé à l'acte de vente pardevant O. de Armas, ancien notaire en cette ville, à la date du 7 août 1867; suivant le dit plan le dit lot mesure 15 pieds 5 pouces de face à la rue Tremé, sur 60 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et faisant face dans la ruelle à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun du côté du No 3 d'autre et ouvrant rue St-Louis. La proximité des tramsecies et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un rapport annuel de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt payé par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—Comptant. 11 juin—11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS

COTTAGES DOUBLES

—ET DE—

Beaux terrains convenables pour y bâtir

—DANS—

Une localité de résidences de choix

—ET—

Un quartier qui prend de valeur rapidement.

Nos 206, 208, 210, 212, 214 et 216

AVENUE NAPOLEON,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Placements d'argent de premier ordre et demeures.

SUCCESSION DE DANIEL DARMS

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 29 mai 1891, et un ordre supplémentaire en date de 4 juin 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le joli cottage-résidence en bois, Nos 214 et 216 avenue Napoléon, au coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Carondelet et Baronne, retiré de la banquette, six chambres, cuisine, deux citernes et une citerne écurie en bois à deux étages. La terre comprend deux terrains désignés par la lettre A sur un plan de Charles Gilmore, l'Ale, voyer, le 13 mai 1891, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Baronne, et mesurant 59 pieds, 4 pouces plus ou moins, de façade sur l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Baronne.

2° Le beau cottage double, élevé de terre, en bois, à distance de la rue, Nos 210 et 212 avenue Napoléon dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Carondelet et Baronne, ayant galeries devant et sur côtés, quatre chambres ouvert et citerne de chaque côté. Le terrain comprend deux terrains désignés par la lettre B sur le susdit devis ou plan, et mesurant 51 pieds, 8 pouces de façade sur l'avenue Napoléon, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

3° Le joli cottage double en bois distance du trottoir, Nos 206 et 208 avenue Napoléon, adjacent à et dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété ci-dessus décrite, ayant galerie, six chambres, ouvert et citerne de chaque côté. Le terrain est désigné par la lettre C sur le dit devis ou plan, et mesure 53 pieds de façade avenue Napoléon, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et carré d'Ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre D sur le susdit devis ou plan et mesurant 30 pieds de façade rue Baronne, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La susdite propriété décrite est splendidement située du côté ombragé d'une des plus larges avenues de la ville adjacente à l'avenue St Charles, chars, églises marchés et écoles dans un quartier prenant de valeur continuellement, s'améliorant rapidement grâce aux améliorations qui s'y poursuivent et s'y achèvent par l'érection de plusieurs nouvelles et belles résidences. Il est peu de meilleure localité pour placements de capitaux engagés et pour l'établissement de demeures respectables.

5° Le huitième indivis du droit, titre et intérêt et à un certain carré de terre dans le Septième District de cette ville désigné sur un plan de Carrollton comme No 129 original, maintenant les Nos 307 et 324 du nouveau plan de la ville, compris entre les rues Columbus, Jefferson, Neuvième et Dixième, conforme au nouveau plan comme suit : 360 pieds de façade rue Neuvième, 300 pieds 2 pouces de façade rue Dixième, 352 pieds de façade rue Columbus et 352 pieds de façade rue Jefferson entre lignes égales et parallèles mesurant chacune avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers au plus comptant et les 2/3 restant en 2 ans, moyennant reconnaissance par un crédit sur eux, sera représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfaite et final. 5 pour cent honoraires de la vente en sus de prix, pour le tout garanti par hypothèque et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux défendeurs des billets. Pour la propriété décrite en 1er comptant bon comptant.

Les acquéreurs seront requis d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et de faire un dépôt au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Conditions 6 13 20 27 4 11 18 25 jui

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison, Glaces, Ameublement de salon en bois de rose, Tapis et Rogs, Chandeliers en Bronze, Rideaux, Tableaux à l'huile, Pendules en bronze, Argenterie, Nattes, Etc.

A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI 22 juin 1891 à 11 heures A. M., au local No 443 rue Pryntane entre Toulouse et Lavenue Louisiana en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B le 20 avril 1891 et signé le 24 avril 1891 Dans l'affaire de Georgo Joseph Pensante vs Elizabeth A. Pensante et Edward F. Pensante No 42,251 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, il sera vendu à l'enchère publique

Le contenu de la résidence No 443 rue Pryntanée, entre la rue Toulouse et l'avenue Louisiana comprenant : ameublements de salon, de salle à manger et chambre à coucher, chandeliers, glaces, tapis, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison
6 juin—6 13 14 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District. Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32 973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div sion C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als. vs James B. Simmons, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Le magasin-résidence en bois à deux étages coin sud est des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné comme le n Nos 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, en 24 novembre 1860. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 26 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° La magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de notre ville, dans l'Ilet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance,) Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 dans l'Ilet No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, le tout garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

31 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dessé, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 255 Chemin du Bayou,

—Entre les rues—

Robertson et Villeré.

Succession de Mme M. B. Sargi.

No 16,882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire et dessous le 11 juin 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

Le Cottage No 255 Chemin du Bayou, entre Robertson et Villeré, dans le Deuxième district, dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Robertson et Quartier (la dernière rue n'est pas encore ouverte.) Le lot est désigné par le No 1, et mesure environ 28 pieds 6 pouces de face au Chemin du Bayou, environ 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, sur environ 115 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Robertson et environ 117 pieds 9 pouces sur l'autre ligne du côté de la rue Villeré, le tout plus ou moins. Pour les mesures voir le plan à la Bourse. Le tout d'après un certain arpentage tracé en cour, montrant la correcte situation forme et mesures du lot de terre, la dite propriété et lot sont vendus conformément au dit croquis, et le dit croquis doit controler sous tous les rapports les dimensions

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 225 Bayou Road,

—ENTRE—

Robertson et Villeré.

Succession de Mme M. B. Sargi.

No 16,882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date et signé dans l'affaire et dessous le 11 juin 1891, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite—

Le cottage No 255 Bayou Road, entre Robertson et Villeré, voir le plan à la Bourse pour le mesurement, etc. Le tout conformément à un plan déposé à la cour, montrant la correcte formation, forme et mesurement du terrain et la propriété est vendue conformément au dit plan et le dit plan doit controler respectivement le mesurement, etc.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ EN BRIQUES,

Coin nord-ouest des rues Perdido et Franklin.

Propriété, rues Remparts et Bassin, entre les rues Toulouse et St-Pierre.

Bâtisses de fabriques, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Mme Mary Maria Martha Harrison, veuve de Jules Joseph Mabit et al. vs les tuteurs et curateurs spéciaux des enfants mineurs de William Louis Alfred Sorbé.

VENTE POUR PARTAGE.

No 33,016—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 27 mai 1891, et signé le 2 juin 1891, et du ordonnance en date du 2 juin 1891, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues de Chartres, St Louis, Conti et Levée, le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgar Pilié voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied anglais 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 55 pieds 8 pouces 6 lignes et une largeur à l'arrière de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et dépendances comprenant un magasin composé de deux bâtisses en briques à un étage, le tout occupant une épicerie.

2° Un autre terrain dans le même Ilet contigu au premier, composé de tous les terrains 3 et 4 sur le dit plan et mesurant 62 pieds de façade sur la rue Perdido sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3 Un autre terrain dans le même Ilet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur le dit plan et mesurant 27 pieds de façade rue Franklin par 127 pieds 9 pouces quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre côté et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond.

4 Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Remparts Bassin, Toulouse et St Pierre. Le terrain est composé de 4 lots Nos 3, 4, 29 et 30 sur un plan par E. Pilié, le 19 avril 1891 et mesurant ensemble 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Remparts et Bassin sur une profondeur de 128 pieds un pouce entre lignes parallèles.

Les ameliorations consistent une bâtisse double à un étage occupée par une épicerie.

5° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Toulouse St Louis et Bourgogne le terrain se compose de deux lots Nos 1 et 2 sur un plan de E. Pilié daté le 23 mars 1891 et mesurant 51 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles.

Les ameliorations consistent en bâtisses en briques communes comme Pavillons Southern Vinegar Works. Les prix à bas chiffres ont été vendus 1891.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et le reste à 1 ou 2 ans au gré de l'acquéreur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an payable par billets garantis par hypothèque sur les immeubles et privilège de vendeur et garantie par les vendeurs et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec renonciation pour conservation du privilège du vendeur et garantie par les vendeurs et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec renonciation au droit de résolution. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de l'exercice courant. Le dépôt entre les mains des soussignés le jour de la vente 10 pour cent du montant de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. P. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.

24 mai—29 29 30—juin 6 12 20 27

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur

Dans le Sixième district, la résidence moderne de B. Onorato au coin de la rue de Charles et la rue Octavie consistant en une résidence élégant et confortable, terrasses, jardins, écuries, et dépendances.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 32,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A

PAR ONORATO & STUART Charles F. Stuart, encanteur. Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 juillet 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thomas C. W. Ellis juge de la dite cour Division A en date du 12 juin 1891 de vente ordonnance d'une assemblée de famille tenue par devant W. Morgan Gurley notaire le 10 mai 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

La propriété dans l'Ilet borné par les rues St Charles et Peters les rues Delta et Magnolia comprenant **l'angle de l'avenue St Charles et de la rue Octavie,** un emble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, une façade de 120 pieds 7 lignes sur la rue St Charles sur 255 pieds 10 pouces en profondeur et face à la rue Peters sur une profondeur de 255 pieds 3 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Peters et 135 pieds sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, le solde en 2 ans au gré de l'acquéreur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement final garanties par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur les propriétés vendues hypothèque sur toutes les autres de garantie usuelles, les acquéreurs devront assumer les taxes de 1891 et fournir des polices d'assurance sur les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent pour une somme égale au montant de l'adjudication et en faire transférer les polices aux vendeurs, jusqu'au paiement final des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année courante et feront un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire, No 1152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 21 28—5 12 18 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96½, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Es Charles Massicot et vs Es Raoul Tannerez et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues de Chartres, St Louis, Conti et Levée, le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgar Pilié voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied anglais 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 55 pieds 8 pouces 6 lignes et une largeur à l'arrière de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et dépendances comprenant un magasin composé de deux bâtisses en briques à un étage, le tout occupant une épicerie.

2° Un autre terrain dans le même Ilet contigu au premier, composé de tous les terrains 3 et 4 sur le dit plan et mesurant 62 pieds de façade sur la rue Perdido sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3 Un autre terrain dans le même Ilet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur le dit plan et mesurant 27 pieds de façade rue Franklin par 127 pieds 9 pouces quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre côté et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond.

4 Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Remparts Bassin, Toulouse et St Pierre. Le terrain est composé de 4 lots Nos 3, 4, 29 et 30 sur un plan par E. Pilié, le 19 avril 1891 et mesurant ensemble 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Remparts et Bassin sur une profondeur de 128 pieds un pouce entre lignes parallèles.

Les ameliorations consistent une bâtisse double à un étage occupée par une épicerie.

5° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Toulouse St Louis et Bourgogne le terrain se compose de deux lots Nos 1 et 2 sur un plan de E. Pilié daté le 23 mars 1891 et mesurant 51 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles.

Les ameliorations consistent en bâtisses en briques communes comme Pavillons Southern Vinegar Works. Les prix à bas chiffres ont été vendus 1891.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et le reste à 1 ou 2 ans au gré de l'acquéreur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an payable par billets garantis par hypothèque sur les immeubles et privilège de vendeur et garantie par les vendeurs et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec renonciation pour conservation du privilège du vendeur et garantie par les vendeurs et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec renonciation au droit de résolution. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de l'exercice courant. Le dépôt entre les mains des soussignés le jour de la vente 10 pour cent du montant de l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. P. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.

24 mai—29 29 30—juin 6 12 20 27

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur No 403 Rue Magazine, entre Delord et Perdido.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la 2e Div. Cour Civile de District en date du 2 juin 1891 il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Perdido, Poydras et Delord, désigné comme le numéro [illegible] sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer, en date du 8 avril 1891 et mesurant [illegible] pieds de façade rue Magazine sur [illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes de 1891, en sus des enchères.

Actes de vente pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire, No 1152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 21 28—5 12 18 juil

PAR W. I. HOLMES & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence, No 215 avenue Jackson entre Prytanée et la rue Chestnut

Mme Veuve Emma H. Bertholet vs Mme Jacob F. Hill et Mme Wm. D. Mogan et als.

No 32,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à deux ordres datés de 26 mai 1891, par l'Honorable F. D. Hopkins, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'Ilet borné par les **St-Philippe, Vieille Levée et Dauphine et Chartres et Dauphine,** désigné par le lot [illegible] sur un plan déposé en l'étude de S. Magner comme plan No 1240, ledit terrain borné en deux rues **Vieille Levée et St Philippe,** et à 21 pieds 2 pouces de la ligne de la Vieille Levée ou Décatur sur 100 pieds de profondeur et de la rue rue St Philippe et 21 pouces 4 pouces de largeur à arrière.

Les améliorations consistent en un magasin et étables à deux étages en briques et dépendances, avec magasin et [illegible] magasin en briques [illegible] à un étage large cerrant [illegible] et [illegible] chambres à coucher, cuisine, [illegible] et toute $1,680 par an.

Conditions—Le tout ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, **Jourdan** la rue **Dauphine** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Avenue Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Bornée** [illegible] **Distance** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jourdan** [illegible] **Dauphine** [illegible] **Jour